

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MINGAN MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le mardi, 17 décembre 2024 à 16 h 00 au 1166, boulevard Laure, à Sept-Îles, à la salle du conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENCES:

Le préfet et maire de la Ville de Sept-Îles monsieur Denis Miousse Le préfet suppléant et maire de la Ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault La conseillère de comté madame Guylaine Lejeune Le conseiller de comté monsieur Guy Berthe Le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay

ABSENCE(S):

Le conseiller de comté monsieur Mario Gaumont

SONT AUSSI PRÉSENTS:

La directrice des finances et greffière-trésorière adjointe madame Joanne Parent Le directeur de l'aménagement et directeur général adjoint monsieur Philippe Gagnon La directrice des affaires juridiques Me Isabelle Blouin

Ouverture de la session

Le préfet monsieur Denis Miousse, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session spéciale à 16 h 00.

2024-12-1672

Adoption de l'ordre du jour de la session spéciale du mardi 17 décembre 2024 à 16 h 00

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session spéciale du mardi 17 décembre 2024 à 16 h 00.

2024-12-1673

Adoption des prévisions budgétaires de la MRC de Sept-Rivières aux droits du TNO Lac-Walker pour l'année 2025

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières doit adopter les prévisions budgétaires 2025 au nom de la municipalité TNO Lac-Walker.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2025 au nom de la Municipalité TNO Lac-Walker selon les détails suivants :

Revenus

Taxes	348 645 \$
Compensations tenant lieu de taxes	102 709 \$
Transferts	120 633 \$
Imposition de droits	9 375 \$
Amendes et pénalités	600 \$
Intérêts	17 350 \$
Autres revenus	3 000 \$
Total des revenus	602 312 \$
Charges	
Administration générale	317 989 \$
Sécurité publique	77 437 \$
Transport	76 730 \$
Hygiène du milieu	32 782 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 300 \$
Loisirs et culture	112 774 \$
Amortissement des immobilisations	87 730 \$
Total des dépenses de fonctionnement	707 742 \$
Excédent (déficit) avant affectations et autres éléments de conciliation	(105 430 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	
Amortissement des immobilisations	87 730 \$
Affectations	17 700 \$
Total des affectations et autres éléments de conciliation	105 430 \$
Surplus (déficit) de l'exercice à des fins budgétaires	0 \$

2024-12-1674

Adoption du programme des dépenses en immobilisations de la MRC de Sept-Rivières aux droits du TNO Lac-Walker pour les années 2025-2026-2027

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières doit adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027 de la MRC de Sept-Rivières aux droits du TNO Lac-Walker.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Guy Berthe,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le programme des dépenses en immobilisations de la MRC de Sept-Rivières aux droits du TNO Lac-Walker pour les années 2025-2026-2027.

2024-12-1675

Publication des prévisions budgétaires et du programme des dépenses en immobilisations

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté suppléant monsieur Raynald Duguay,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE les prévisions budgétaires 2025 et le programme des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027 de la MRC de Sept-Rivières aux droits du TNO Lac-Walker soient publiés dans le journal « Le Nord-Côtier », et ce, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Période de questions

Aucune question

2024-12-1676 Levée de la session

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Guylaine Lejeune,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la session spéciale du 17 décembre 2024 à 16 h 00 soit levée à 16 h 03.

Denis Miousse	Joanne Parent
Préfet	Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Denis Miousse	
Préfet	